

16 décembre 2025

À cette séance extraordinaire dûment convoquée par un avis écrit remis à tous les membres du conseil, pour l'adoption du budget 2026, tenue à la salle du conseil au 1299, route Sainte-Thérèse, le 16 décembre 2025, étaient présents les membres du conseil suivants : Rebecca Bonneville, Manuel Deblois, Patrick Donnelly-Genest, Marianne Jacques-Ouzilleau, Véronique Therrien et Francis Tardif sous la présidence de Marc-Antoine Cyr, maire. Aussi présents M. Yvon Marcoux, directeur général, greffier trésorier et deux (2) contribuables. L'assemblée débute, il est dix-neuf heures trente (19 h 30).

**Présentation du budget 2026 par le directeur général, greffier-trésorier**

232-25

**Adoption du budget 2026**

Considérant les priorités choisies par les membres du conseil pour le maintien ou l'amélioration des services selon les compétences de la municipalité et la mission de cette dernière;

Considérant les obligations légales et financières à rencontrer;

Considérant les discussions préalables tenues à ce sujet;

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyé par Rebecca Bonneville et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le budget 2026, équilibré selon les documents présentés au conseil par le directeur général, greffier-trésorier séance tenante, au montant de 2 784 400 \$.

233-25

**Adoption du plan triennal d'immobilisation 2026-2027-2028**

Considérant les projets d'immobilisation (I) et projets particuliers d'activité (PPA) retenus par le conseil municipal pour 2026-2027-2028;

Considérant les discussions tenues à ce sujet;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Marianne Jacques-Ouzilleau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le plan triennal d'immobilisation (I) et projet particulier d'activité (PPA) pour les années 2026-2027-2028 tel que présenté par le directeur général, greffier-trésorier.

234-25

**Avis de motion - Règlement de taxation 2026 n° 475-26**

Avis de motion est donné par Francis Tardif qu'à une séance subséquente sera présenté pour adoption un règlement décrétant les taux d'imposition et de modalités de paiement pour l'année 2026.

Un dépôt de règlement est fait séance tenante.

235-25

**Levée de la séance**

Il est proposé par Rebecca Bonneville que la séance soit levée.

Il est vingt heures un (20 h 01).

---

Marc-Antoine Cyr  
Maire

---

Yvon Marcoux  
directeur général, greffier-trésorier

« Je, Marc-Antoine Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »